

DEROULEMENT DES COMPETITIONS OFFICIELLES

Les compétitions seront organisées conformément au règlement et au code sportif contenus dans les textes officiels 2019/2020 édités par la F.F.J.D.A.

Les **arbitres** et les **commissaires sportifs** désignés sont à la disposition de leurs responsables. Les différents horaires sont précisés sur cette brochure.

Conformément au règlement de la C.N.A., les arbitres et commissaires sportifs désignés par la C.R.A. devront obligatoirement participer aux stages de Formation Continue programmés à l'échelon régional (modifications de règlements pour la saison à venir, derniers ajustements du planning des manifestations régionales, etc...)

ORGANISATION DES COMPETITIONS

En application des dispositions du Code Sportif de la F.F.J.D.A., les arbitres seront désignés suivant l'évaluation normative et formative de la saison antérieure.

Elle a pour but :

- d'inciter les arbitres concernés à participer à un véritable challenge
- d'optimiser l'arbitrage pour le bien des compétiteurs
- de conseiller et préparer les arbitres à passer les différents examens des échelons supérieurs suivant les mêmes critères d'observations.

Tous les clubs de la ligue ne doivent pas perdre de vue que la qualité de l'arbitrage en compétition dépend implicitement de la formation et de la représentation des arbitres à l'échelon départemental et régional.

La commission d'évaluation qui se réunit en fin de saison prendra en compte les manquements ou les défections par rapport au tournus.

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité, les arbitres et commissaires sportifs devront se faire remplacer. Ils se référeront aux listes insérées dans les brochures remises lors des stages de recyclage, et contacteront eux-mêmes un remplaçant.

Tirage au sort

Le tirage au sort sera fait sous la responsabilité du Délégué du Conseil d'Administration responsable de la manifestation, des Conseillers Techniques et du responsable du tirage au sort informatique.

Seuls les combattants pesés et possédant les pièces nécessaires seront acceptés pour le tirage au sort.

Aucun nom ne pourra être ajouté sur la liste des engagés présents.

Le tirage au sort sera fait de façon à éloigner dans l'ordre :

- ① les finalistes régionaux de l'année précédente,
- ② les 1^{er} et 2^{ème} des départements.

Commission de Sélection Régionale

La Commission de Sélection Régionale se réserve le droit de désigner des « têtes de séries » et d'éloigner certains combattant(e)s en fonction d'impératifs majeurs. Elle pourra prendre en considération d'autres éléments tels que : rencontres internationales, nationales, tournois, palmarès, blessures, maladies, changements de catégorie de poids, etc...

Les résultats des championnats régionaux ne sont qu'un des critères de sélection pour l'échelon supérieur. La commission peut également décider de faire des « **combats de barrage** » lui permettant de posséder des données supplémentaires. Elle peut également, pour des raisons **disciplinaires** ou de **non participation à des stages de préparation spécifique**, ne pas remplir le quota qui lui est alloué, ou faire appel aux remplaçants. En résumé, cette commission est responsable et souveraine dans ses décisions.

Forfaits

Tout forfait non excusé en temps utile (de combattants ou d'équipes ayant obtenu leur qualification officielle pour les championnats de zone ou de France), amènera la commission sportive à prendre des sanctions. La même règle sera appliquée, à partir de la catégorie Seniors, aux combattants qualifiés dans une catégorie de poids donnée et qui ne seraient plus à leur poids lors de la pesée au niveau supérieur (1/2 finales ou National).

En cas de défection, les points pour le « challenge nombre et qualité » seront supprimés au niveau Régional.

Rôle et Fonction de l'Accompagnant

Voir Textes officiels FFJ 2019/2020

Discipline

En cas de contestation de personnes dans les tribunes ou au bord du tapis (accompagnant, parents...), envers des arbitres/commissaires sportifs ou des membres de l'organisation, les mesures suivantes pourront être appliquées par les organisateurs :

- 1 - Arrêt momentané de la compétition jusqu'au retour au calme.
- 2 - Exclusion de l'accompagnant pour le combat en cours, ou pour tous les autres combats de la journée.
- 3 - Exclusion de la salle du ou des contestataires.
- 4 - Avertissement écrit du délégué du Comité Directeur, responsable de la manifestation, aux personnes concernées.
- 5 - Transmission du dossier au Tribunal Disciplinaire.